

# Bilan de compétences

## OBJECTIFS :

- Analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations,
- Définir un projet professionnel réaliste et, le cas échéant, un projet de formation,
- Identifier les atouts à valoriser dans une perspective d'emploi, de formation ou d'évolution professionnelle.

## PROGRAMME

### DURÉE

24 heures  
de 6 à 8 semaines

Le bilan de compétences se déroule en 3 phases :

#### Phase 1 – Phase préliminaire

Entretien d'accueil individuel.  
Information sur les conditions de déroulement du bilan et sur les méthodes et techniques utilisées.  
Présentation du cadre légal et déontologique.  
Définition des objectifs personnels et professionnels.  
Confirmation de l'engagement du bénéficiaire.

### TARIF NET DE TVA

1 990€

#### Phase 2 – Phase d'investigation

Recueil des attentes, valeurs, besoins, freins éventuels.  
Identification des ressources personnelles et professionnelles.  
Analyse du parcours professionnel et personnel.  
Identification des compétences (savoir-faire, savoir-être).  
Tests psychotechniques.

### LIEU DE FORMATION

Présentiel : Moissy-Cramayel  
ou  
Distanciel

Inventaire des intérêts professionnels (RIASEC ou autre).  
Etude du marché de l'emploi et des métiers visés.  
Recherche de formations ou validations d'acquis.  
Tests réalisés dans le respect des règles déontologiques et de confidentialité.

### CONTACT

01.75.85.15.14  
service-client@arcanes-  
formation

#### Phase 3 – Phase de conclusion

Rédaction du document de synthèse.  
Entretien final de synthèse.  
Restitution des résultats.  
Plan d'action personnalisé : reconversion, formation, évolution de poste, etc..  
Remise du document de synthèse rédigé par le consultant et signé par le bénéficiaire.  
Le document de synthèse est remis en main propre, et il est strictement personnel et confidentiel.  
Cette phase se termine par la présentation au bénéficiaire des résultats détaillés et d'un document de synthèse.

Le bilan de compétences est mis en œuvre conformément aux articles L6313-4 à L6313-7 du Code du travail.

## MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Entretiens individuels, tests, questionnaires, grilles d'analyse, exercices.  
Travail personnel guidé (fiches métiers, enquêtes terrain...)  
Outils d'auto-évaluation et d'exploration professionnelle (tests RIASEC, MBTI, questionnaires d'intérêts, etc.).  
Guides métiers (ONISEP, France Compétences, etc.).  
Plateformes en ligne (Pôle emploi, CPF, etc.).  
Travail personnel accompagné et supervisé.

## PROFIL ACCOMPAGNATEUR

Tous les consultants sont qualifiés, expérimentés dans l'accompagnement professionnel et formés aux méthodes d'orientation et d'évaluation conformément aux exigences du référentiel Qualiopi.

## CONFIDENTIALITÉ

Le contenu du bilan de compétences est strictement confidentiel. Le document de synthèse ne peut être transmis à un tiers sans l'accord du bénéficiaire (article R6313-8 du Code du travail).



01.75.85.15.14



www.arcanes-  
formation.com

